



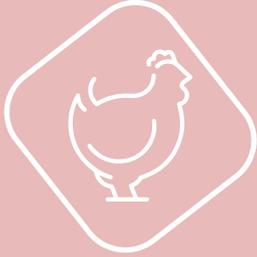
RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL  
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER



## VOLAILLES DE CHAIR

Fiche filière

### À retenir

1,76 million de tonnes de volailles produites  
4<sup>e</sup> producteur de l'UE derrière la Pologne,  
le Royaume-Uni et l'Espagne  
32 % de la production exportée (volailles  
vivantes, viandes et préparations)  
1,17 milliard d'euros de chiffre d'affaires  
à l'exportation en 2019  
(hors génétique)



### ORGANISATION

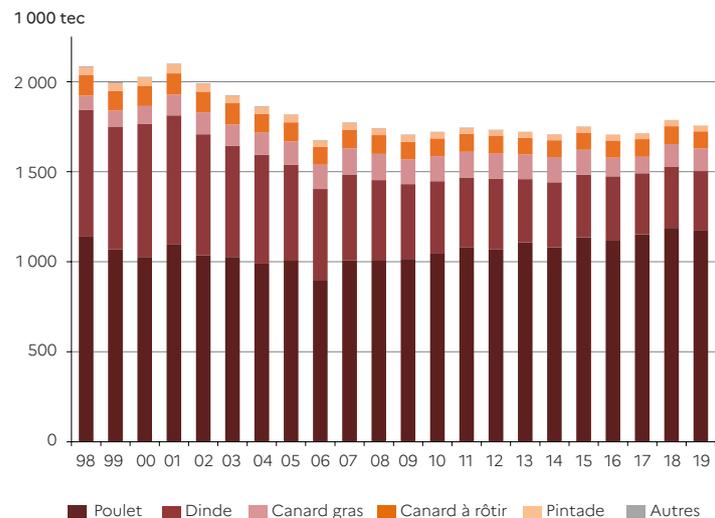
- Fort niveau d'intégration des maillons amont (génétique, accoupage, alimentation animale, élevage) par quelques grands groupes coopératifs ou non-coopératifs.
- Les industriels organisent les mises en place dans les élevages en lien avec les organisations de producteurs (OP), déterminant ainsi les volumes de production.
- 4 grands types de contrats existent en fonction de l'entité propriétaire des animaux élevés (éleveur ou OP) et de la participation au capital des éleveurs dans l'OP (coopératif / non-coopératif) :
  - Contrats coopératifs de type « approvisionnement-collecte-vente » (45 % des surfaces de bâtiments – source Itavi) : l'éleveur est propriétaire des animaux et possède des parts sociales dans l'OP ;
  - Contrats coopératifs de type « exploitations en commun » (11 % des surfaces de bâtiments) : la coopérative fournit à l'éleveur les intrants (aliment, poussin, suivi technique) et rémunère l'éleveur pour son travail. Analogie au contrat type « intégration » ;
  - Contrats de type « intégration » (35 % des surfaces de bâtiments) : l'entreprise commerciale fournit aux éleveurs - qui ne sont pas propriétaires des animaux - les intrants et reprend les produits finis ;
  - Contrats de type « production hors intégration » (9 % des surfaces de bâtiments) : l'éleveur est propriétaire des moyens de production (aliment, animaux et bâtiments) et est lié par contrat à un industriel qui s'engage à acheter la production. Modèle pratiqué principalement dans le nord de la France par les OP travaillant avec des abattoirs belges ou allemands.



### PRODUCTION

- 1,76 million de tec produites dans les élevages français en 2019 dont 1,18 million de tec de poulet, 0,33 million de tec de dinde, 0,22 million de tec de canard (dont 57 % de canard gras issus de la filière palmipèdes à foie gras) et 31 700 tec de pintade.
- Depuis 2000, la production de dinde a été divisée par deux.
- En 2010, 52 % des exploitations de volailles de chair françaises étaient des exploitations spécialisées (contre 81 % au Royaume-Uni) et pour 48 % l'activité avicole représentait une activité complémentaire au sein de l'exploitation.
- 53 % des capacités d'élevage de volailles de chair (soit 10,3 millions de m<sup>2</sup>) sont localisées dans les régions Pays-de-la-Loire et Bretagne et 13 % (2,5 millions de m<sup>2</sup>) dans le bassin Sud-ouest (Aquitaine et Midi-Pyrénées) en 2010.
- Coexistence de deux types d'élevages :
  - exploitations orientées Label Rouge disposant de moins de 1 600 m<sup>2</sup> de bâtiments (moyenne de 770 m<sup>2</sup>),
  - autres exploitations disposant de plus de 1 600 m<sup>2</sup> orientées volailles standard (moyenne 3 100 m<sup>2</sup>).
- En France, la capacité moyenne des ateliers poulets de chair de 1 000 places et plus était de 16 700 têtes en 2013 (incluant une partie des élevages de poulet Label Rouge) tandis que les capacités moyennes étaient de 38 800 têtes en Belgique, 69 800 têtes en Allemagne, 80 400 têtes aux Pays-Bas ou encore 87 700 têtes au Royaume-Uni. La moyenne européenne se situe à 36 500 têtes.

### Production de volailles en France, 1998-2019



Source : FranceAgriMer d'après SSP



### TRANSFORMATION

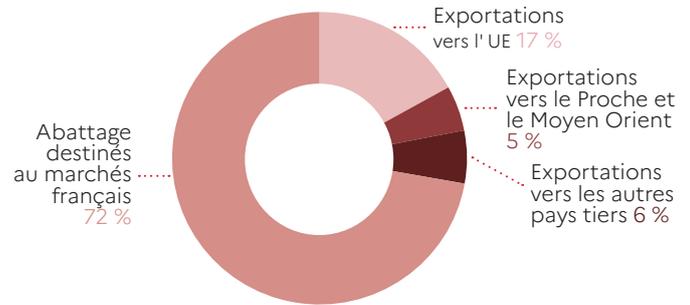
- 92 abattoirs ayant une activité significative en volaille (plus de 500 tonnes par an) en 2012. 87 % de ces abattoirs réalisent quasi-exclusivement une activité d'abattage de volailles et 13 % ont une activité tournée majoritairement vers la volaille.
- 910 millions de volailles abattues en France en 2019, dont 81 % de poulet de chair.
- En 2019, 66 % des volumes de poulets abattus étaient des poulets standard, 16 % sous cahier des charges Label Rouge, 10 % sous autres signes de qualité (certifiés, issus de l'agriculture biologique, AOP, IGP, etc.) et 8 % des volumes concernaient des poulets destinés à l'exportation vers les pays du Proche et Moyen-Orient essentiellement.



## COMMERCIALISATION

- 1,2 million de tec de volailles abattues en France étaient destinées à approvisionner le marché français (commerce de détail, restauration et industrie).
- La filière poulet export a représenté environ 84 800 tec en 2019, avec des marchés, des produits et des opérateurs spécifiques.
- Les expéditions vers l'Union européenne de produits similaires à ceux commercialisés sur le marché français se sont élevées à 278 000 tec en 2019.
- Les exportations vers les pays tiers hors filière poulet export ont représenté 104 800 tec en 2019, principalement des viandes rouges (cuisses, ailes, etc.) vers l'Afrique.

## Principaux débouchés commerciaux des filières volailles de chair française, en 2019



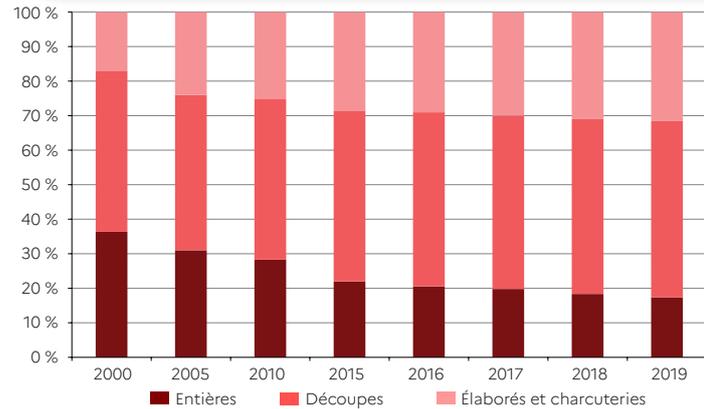
Source : FranceAgriMer d'après SSP et douane française



## CONSOMMATION

- 27,7 kgec/hab de viandes de volailles consommées en France en 2019 dont 19,9 kgec/hab de poulet et 4,4 kgec/hab de dinde.
- Depuis 2007, la consommation de volailles est en progression de 2,2 % par an en moyenne.
- Entre 2000 et 2019, les achats des ménages ont progressé de 1 % par an en moyenne mais la demande des consommateurs a fortement évolué. Les volailles entières qui représentaient 36 % des achats des ménages en 2000 ne représentent plus que 16 % des volumes achetés en 2019, la part des découpes est passée de 46 % à 52 % et les élaborés de volailles (panés, nuggets, etc.) sont passés de 17 % à 32 %.
- Environ 44 % de la consommation française totale de poulet est importée. En restauration hors domicile, les importations représentent 67 % des volumes.

## Évolutions des types de produits de volailles achetés par les ménages français



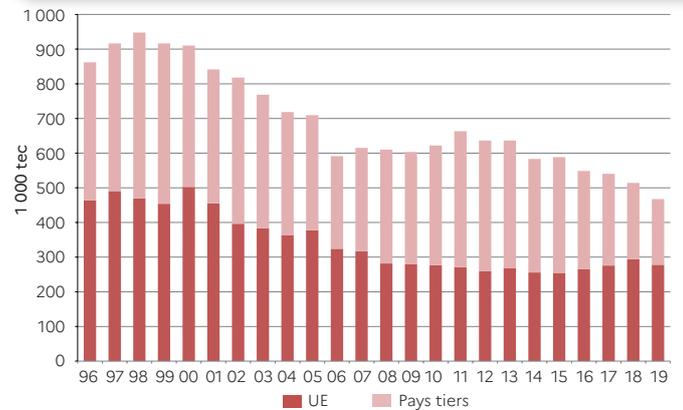
Source : FranceAgriMer d'après Kantar Worldpanel



## ÉCHANGES

- Depuis la mise en œuvre des accords de Marrakech en 1995, les exportations françaises de viandes et préparations de volailles ont reculé de 47 % en volume pour tomber à 467 600 tec en 2019.
- Le recul des exportations a été de plus de 40 % vers l'UE, en lien avec le développement des filières avicoles européennes, notamment néerlandaise, allemande et polonaise.
- Le poulet entier congelé destiné à l'exportation avec restitutions représentait de l'ordre de 240 000 tec jusqu'en 2013. En juillet 2013, la Commission européenne a suspendu le mécanisme des restitutions. Aujourd'hui les pays du Proche et Moyen-Orient continuent de se détourner du marché français, les exportations françaises vers ces pays ne comptent plus que pour 84 800 tec en 2019.
- En vingt ans, les importations totales ont été multipliées par plus de 4 passant de 150 000 tec à 661 800 tec. Depuis la signature d'un accord de libre-échange avec l'UE, les importations en provenance d'Ukraine se développent rapidement, celle-ci devenant le 3e fournisseur de l'UE derrière le Brésil et la Thaïlande.
- Depuis le milieu des années 2000 subsiste une forte pression sur le marché français des importations en provenance de Pologne, du Benelux et d'Allemagne y compris en viandes fraîches.
- Le solde négatif des échanges de viandes et préparations de volaille étant en partie compensé par le solde positif des échanges de vif, le niveau d'autosuffisance de la France s'établit à 95 % en 2019.

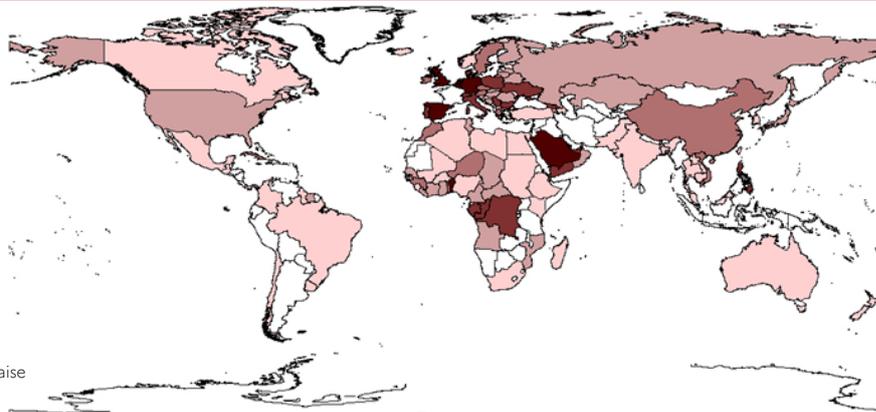
## Exportations française de viandes et préparations de volailles par destination, 1996-2019



Source : FranceAgriMer d'après douane française



## PRINCIPAUX MARCHÉS À L'EXPORT



Exportation françaises de viande de volaille en 2019

En tec

- > 10 000
- de 3 000 à 10 000
- de 1 000 à 3 000
- de 200 à 1 000
- < 200

Source : FranceAgriMer d'après douane française